



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	10	1

**OBJET : 10-3 - EDUCATION - MISE
EN PLACE D'UN NOUVEAU PEDT -
CONVENTION ET AUTORISATION DE
SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2803/18

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 11 OCT. 2018

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 15 OCT. 2018

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 5 octobre 2018

Le vendredi 5 octobre 2018 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 28/09/18, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAOUÏ, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. André-Luc SEITHER à Mme Jacqueline BOUFFIER

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS

M. Marc FOSSOUD à M. Yves DAHAN

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE

M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI

M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR

Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI

M. Matthieu GILLI à M. Mickael URBANI

Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : M. Tanguy CORNEC

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

10-3 - EDUCATION - MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PEDT - CONVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Dans le cadre de la loi du 8 juillet 2013, relative aux rythmes scolaires, la Ville d'Antibes Juan les Pins a adopté, en séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2015, son Projet Educatif Territorial lui permettant de bénéficier de fonds de l'Etat pour la mise en place d'activités périscolaires réparties sur une semaine de 4,5 jours de classe.

Le décret du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, permettant aux communes qui le souhaitent de revenir à l'organisation d'une semaine scolaire de 4 jours de classe, la Ville d'Antibes Juan les Pins a délibéré sur cette nouvelle organisation le 29 septembre 2017.

Le retour à la semaine de 4 jours de classe a rendu caduc ce PEdT qui a été résilié par les autres partenaires le 13 octobre 2017.

La Loi de Finances du 28 décembre 2017 a modifié l'article 67 de la loi du 8 juillet 2013 et laisse la possibilité aux communes fonctionnant sur une semaine de 4 jours de classe, de présenter un nouveau PEdT ayant pour objectif une cohérence et une qualité éducative partagée sur la semaine, en lien avec l'école.

La Ville d'Antibes Juan les Pins répond déjà aux critères d'encadrement nécessaire à ce dispositif. Ce nouveau projet, qui ne nécessite pas de moyens humains supplémentaires, permet de confirmer et de valoriser les actions de qualité engagées par la Ville sur le secteur périscolaire et d'obtenir de l'état les aides financières adéquates.

La Ville d'Antibes Juan les Pins a donc fait acte de candidature sur l'appel à projet de l'Inspection de l'Education Nationale et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Le 4 juillet 2018, le Groupe d'Appui Départemental (G.A.P) constitué par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (D.S.D.E.N) et la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) a accepté ce nouveau PEdT.

La prise en compte de ce nouveau PEdT impliquera :

- La mise en cohérence des temps scolaires et périscolaires
- La déclaration des accueils périscolaires en accueils collectifs de mineurs (A.C.M)
- La mise en œuvre effective d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique sur le temps périscolaire
- La coordination régulière du dispositif par un Comité de Pilotage (Copil) présidé par le Maire et l'ensemble des partenaires locaux en associant la D.D.C.S, la D.S.E.D.N et la C.A.F.

Par ailleurs, la Ville souhaite, pour confirmer cette cohérence éducative sur la semaine, s'inscrire dans le « Plan Mercredi » gage de cohérence et de qualité sur tous les temps de vie de l'enfant (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire) qui sera un avenant au nouveau PEdT et fera l'objet d'une autre délibération qui prendra en compte le fait que les activités du mercredi seront désormais des activités périscolaires.

Ce nouveau PEdT s'accompagne d'une convention qui sera co-signée par le Préfet, l'Inspecteur d'Académie, le Directeur de la C.A.F. et le Maire.

Cette convention sera conclue pour une durée de 3 années scolaires.

Elle comporte 2 annexes, le premier détaillant le projet éducatif territorial et la seconde présentant la liste des activités.

OUÏ CET EXPOSÉ

10-3 - EDUCATION - MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PEDT - CONVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

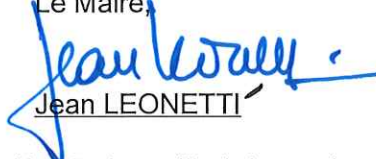
À l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

- **APPROUVE** le nouveau Projet Educatif Territorial et ses deux annexes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les aides financières auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N. 10-3 - EDUCATION - MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PEDT - CONVENTION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 15/10/2018

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 15/10/2018

Numéro de l'acte : DCM2803-18 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20181005-DCM2803-18-DE

Date de décision : 05/10/2018

Acte transmis par : Sophie LUBRANO LAVADERA

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes